



Empêcher à un membre de sa famille d'approcher son enfant

Par **Shiling**, le **16/03/2018** à **22:52**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible de rédiger un testament afin d'empêcher un membre de ma belle famille d'approcher mon enfant mineur?

Je précise qu'il ne s'agit pas d'un ascendant mais d'une cousine.

Je crains que s'il devait m'arriver malheur, cette personne arrive à se rapprocher de mon conjoint et, par la même occasion, de mon enfant.

Cette personne est vraiment malsaine et je veux absolument protéger mon enfant même si je ne suis plus là.

Merci beaucoup pour votre aide.

Shiling

Par **fabrice58**, le **17/03/2018** à **10:25**

Seule une décision de justice peut interdire à un individu d'en approcher un autre, il faut donc déposer plainte contre elle et la faire condamner.

Bon courage.